EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2018.12.04-012 - Admission en non valeur

L'an deux mil dix huit, le quatre décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29

PREFECTURE DE LA GIRONDE

Nombre de Conseillers présents : 21

1.4 DEC. 2018

Absent / Excusés: 8

Nombre de procurations : 8

Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 novembre 2018

Bureau du Courrier

Madame Viviane BEZIN a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne	X		
MAUREL Daniel	10.00	Х	SEINTIGNAN Jean-Michel
SAUM Brigitte		X	FLOIRAC Nicole
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	Х		
KRATA Rajaa		X	TURBÉ Roselyne
PONS Annie	Х	10.40.4	
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline	X		
SALMON Monique		Х	VINCE Bernard
PERROUD Dominique		Х	de FRANÇOIS Béatrice
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	Х		
GUILBAULT Nicole		Х	VERDIER Marc
VINCE Bernard	Х		
SAINT-GERARD Christiane	Х		
BARLAND François	X		
SEILLADE Jeannine	X		
BRIC Jean-François	Х		
LALANNE Nicole	Х		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane	76	Х	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri		Х	PAGADOY Michel
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard	X		

DEL.2018.12.04-012 - Admission en non valeur

Rapporteur: Monsieur Benjamin DERVIEUX

Vu l'avis favorable de la Commission Finances / Marchés publics en date du 22 novembre 2018;

Monsieur le Trésorier Principal nous fait part qu'il ne peut procéder au recouvrement de plusieurs produits (créances minimes et insolvabilité):

Liste n°3331440233 pour un montant de 968,29 €

- 2016 R-616-27 pour un montant de 11,49 €
- 2017 R-317-24 pour un montant de 5,72 €
- 2016 R-916-24 pour un montant de 6,30 €
- 2016 R-416-10 pour un montant de 31,50 €
- 2018 R-218-9 pour un montant de 23,06 €
- 2016 R-716-5 pour un montant de 100,80 €
- 2017 R-417-7 pour un montant de 58,30 €
- 2018 R-318-19 pour un montant de 17,88 €
- 2017 R-517-7 pour un montant de 15,75 €
- 2016 R-516-22 pour un montant de 5,63 €
- 2016 R-816-11 pour un montant de 78,70 €
- 2016 R-316-64 pour un montant de 5.23 €
- 2016 R-216-23 pour un montant de 9,94 €
- 2016 R-716-10 pour un montant de 78,59 €
- 2015 R-915-51 pour un montant de 8,10 €
- 2016 R-516-35 pour un montant de 1,55 €
- 2016 R-416-21 pour un montant de 59,09 €
- 2016 R-916-68 pour un montant de 14,24 €
- 2016 R-416-28 pour un montant de 3,94 €
- 2017 R-1016-23 pour un montant de 32,04 €
- 2015 R-515-34 pour un montant de 21,56 €
- 2015 R-615-72 pour un montant de 4,64 €
- 2015 R-415-25 pour un montant de 16,08 €
- 2017 R-817-17 pour un montant de 277,66 €
- 2018 T-138 pour un montant de 21,60 €

Th.

1

- 2017 R-717-8 pour un montant de 37,54 €
- 2017 R-917-50 pour un montant de 21,36 €

Monsieur le Trésorier Principal demande en conséquence l'admission en non-valeur de cette liste pour un montant total de 968,29 euros.

13

Il vous est demandé d'admettre ce recouvrement en non-valeur au compte 6541-01

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur DERVIEUX, Après en avoir délibéré,

> Pour: 29 Contre: 0 Abstention(s): 0

→ DÉCIDE d'admettre en non-valeur cette liste d'un montant total de 968,29 euros au compte 6541-01.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre, Le 4 décembre 2018

Béatrice de FRANÇOIS Maire de Parempuyre

253

 $\{ \gamma_i$

7.15

11

1

17)